

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE 2024

Février 2025

Cet index permet aux entreprises (de plus de 50 salariés) d'évaluer le niveau d'égalité entre les hommes et les femmes sur 100 points, en s'appuyant sur les critères suivants : l'écart de rémunération femmes / hommes, l'écart de taux d'augmentations individuelles, l'écart de taux de promotions (seulement pour les entreprises de plus de 250 salariés), le nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité et enfin, la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L'index d'égalité professionnelle 2024 de GTT est de 81/100.

		Note 2024	Barème
Indicateur 1	Écarts de rémunération	36	40
Indicateur 2	Écarts de taux d'augmentations	10	20
Indicateur 3	Écarts de taux de promotion	15	15
Indicateur 4	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de leur congé maternité	15	15
Indicateur 5	Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
TOTAL		81	100

Préalable au calcul des cinq indicateurs

- Périmètre de l'analyse : GTT SA
- Période de référence considérée : année civile, du 1er janvier au 31 décembre 2024
- Nombre de salariés considérés pour le calcul : 431



Technology for a sustainable world

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE 2024

Février 2025

Indicateur n°1 : écart de rémunération. Notre score est de 36/40

Les écarts concernent principalement les ingénieurs et cadres de 30 à 39 ans.

Indicateur n°2 : écart de taux d'augmentation. Notre score est de 10/20

Sur les 419 salariés pris en compte pour cet indicateur, 337 ont bénéficié d'une augmentation lors de la revue annuelle des salaires, soit 80%.

82 salariés n'ont pas bénéficié d'augmentation, parmi eux 68 salariés (dont 23 femmes) n'étaient pas éligibles du fait de leur ancienneté, liée à la politique salariale 2024.

Indicateur n°3 : écart de taux de promotions. Notre score est de 15/15

L'analyse porte sur les personnes qui sont passées à un niveau de classification interne supérieur (job classification). Il s'agit donc :

- Des promotions avec un passage au statut Cadre : ont concerné trois hommes en 2024.
- Des promotions avec un changement de niveau et responsabilité (job classification) : ont concerné 34 personnes dont 9 femmes.

Indicateur n°4 : Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de leur congé maternité. Notre score est de 15/15

100% des salariées de retour de leur congé maternité ont bénéficié d'une augmentation.

Indicateur n°5 : rémunérations les plus élevées. Notre score est de 5/10

En 2024, 2 femmes font partie des 10 plus hautes rémunérations.

L'index obtenu en 2024 étant inférieur à 85 points, et supérieur à 75 points, la Société a l'obligation de fixer et publier des objectifs de progression pour chacun des indicateurs de l'Index n'ayant pas obtenu la note maximale.